SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Décision du 23 mars 2018 désignant les administrateurs provisoires du centre hospitalier Victor-Josselin de Dreux

NOR : *SSAH1830195S*

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;

Vu l'arrêté n° 2018-OS-0012 de la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant placement sous administration provisoire du centre hospitalier Victor-Jousselin de Dreux à compter du 26 mars 2018,

Décide :

Article 1er

M. Bernard NUYTTEN, inspecteur général des affaires sociales en service extraordinaire, et M. Christian DELAVAQUERIE, directeur d'hôpital mis à disposition de l'inspection générale des affaires sociales en qualité d'inspecteur général, sont désignés pour assurer l'administration provisoire du centre hospitalier Victor-Jousselin de Dreux à compter du 26 mars 2018 pour une durée de six mois.

Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, les attributions de directeur de l'établissement sont assurées par M. Bernard NUYTTEN. En cas d'empêchement de ce dernier, les attributions du directeur sont assurées par M. Christian DELAVAQUERIE.

Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance et à la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire ainsi qu'à chacun des administrateurs provisoires désignés.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 26 mars 2018 et sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
CÉCILE COURRÈGES